

Vade-mecum sur la constitution du CSI et la préparation de sa réunion

EN PREAMBULE

Le comité de suivi individuel est désormais :

- Désigné dès la première inscription en doctorat ;
- **Constant** (c'est-à-dire, comportant les mêmes membres), dans la mesure du possible, dans sa composition durant la thèse ;
- Constitué de **2 à 3 membres** :
 - a. **dont un membre spécialiste de la discipline ou du domaine de recherche de la thèse** ; celui-ci est **Habilité à Diriger des Recherches** ou équivalent;
 - b. **dont un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche de la thèse**; il est recommandé qu'il fasse partie de l'Université Paris-Saclay et agisse en tant que Président du CSI.
 - c. **dont un membre extérieur** à l'établissement, dans la mesure du possible, ou, au moins, extérieur à l'unité de recherche¹.

Les doctorants sont consultés sur la composition de leur comité de suivi individuel, avant sa première réunion.

Afin de les rendre conformes au nouveau texte du 26 août 2022, les comités de suivi individuels déjà existants, s'étant notamment réunis pour la campagne de réinscription 2022-2023, devront, le cas échéant, être modifiés afin d'assurer, au minimum, le respect des conditions **a.** et **b.**

DESIGNATION ET CONSTITUTION DU CSI

Les membres du comité de suivi individuel sont nommés **par** l'école doctorale, **après avis** du directeur ou de la directrice de thèse, **en concertation** avec le doctorant ou la doctorante.

Dans le cas d'un Contrat CIFRE, le comité de suivi peut être organisé en concertation avec l'employeur afin de mutualiser, si possible, les suivis réalisés par l'employeur et ceux réalisés par l'école doctorale.

Les membres du CSI ne participent pas à l'encadrement du travail du Doctorant.

Il est recommandé de choisir comme membre non spécialiste un enseignant et/ou chercheur expérimenté en matière d'encadrement et de formation doctorale. Le membre spécialiste peut être choisi à l'intérieur ou à l'extérieur du laboratoire et, dans le cas d'un troisième membre, ce dernier peut être choisi parmi des enseignants et/ou chercheurs plus junior, titulaire d'un doctorat, ou parmi les représentants de l'employeur dans le cas d'une convention CIFRE, cependant toujours en dehors de l'équipe d'encadrement du travail de thèse.

D'un point de vue pratique, la proposition de constitution des CSI est effectuée par la direction de l'unité de recherche, après concertation avec le/la DT et le/la doctorante·e. La proposition de constitution du CSI devra être renseignée ou mise à jour par le doctorant ou la doctorante sur son espace ADUM **avant le 26 mai**² (indiquer, notamment, comme membre n°1 : le spécialiste et comme membre n°2 : le non-spécialiste ; cocher la case « extérieur » lorsque le membre est extérieur, y compris à l'Unité de Recherche). Les directions ou « accès tiers autorisés » des Unités de Recherches pourront vérifier les informations renseignées en effectuant une requête sur « Thèses

¹ L'application de cette proposition est laissée à la libre appréciation des pôles de l'ED.

² Afin d'organiser les CSI dès le mois de juin, ces derniers doivent être officiellement constitués et validés par l'ED avant leur convocation. Merci de bien vouloir avertir les directions des pôles concernés en cas de retard.



en cours³ ». L'ED pourra accéder aux CSI proposés via le même type de requête et pourra ainsi les valider ou revenir vers les Unités de Recherche.

REUNION DES CSI

- **En juin** (sauf soutenance déjà prévue pour la fin d'année civile) ;
 - les réinscriptions en années : **2, 3 et 4 en FI**, soit les trois années d'inscription sans dérogation, en y ajoutant néanmoins la 4^{ème} année, considérée comme une année normale d'inscription dans nos disciplines ;
 - les réinscriptions en années : **2, 3, 4, 5 et 6 en FTLV** ;
- **En septembre** (sauf soutenance déjà prévue pour la fin d'année civile, avec manuscrit finalisé, accord de la Direction de Thèse sur la soutenance et jury constitué) :
 - les réinscriptions en années : 7 et plus en FTLV ;
 - les réinscriptions en années : 5 et plus en FI ;
 - Une session de rattrapage pour les CSI qui n'ont pas pu être tenu en juin dans les autres cas.

DEROULEMENT DES CSI

Avant les entretiens, le doctorant remplit les parties concernées du [Livret du Comité de Suivi de l'École Doctorale DEM](#), également téléchargeable sur le site de l'ED, dans la rubrique « Inscriptions et réinscriptions », et le transmet en format Word aux membres de son CSI.

[Le Guide du Comité de Suivi](#), également téléchargeable sur le site de l'UPSaclay, contient les informations et recommandation très utiles, ainsi que des liens vers les ressources et outils pour les CSI. Nous engageons les membres du CSI à lire ce guide avant les entretiens.

Pour les entretiens, l'usage de la visioconférence est autorisé, notamment afin d'encourager la participation de collègues extérieurs à l'unité de recherche et/ou à l'établissement au comité.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :

- Présentation de l'avancement des travaux et discussions en présence de la direction de la thèse ;
- Entretien avec le doctorant sans la direction de thèse ;
- Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.

Le CSI rédige un rapport des entretiens et formule des recommandations. Il utilise, pour ce faire, le Livret du Comité de Suivi de l'ED DEM, initialement renseigné par le doctorant.

Le référent/président du Comité transmet le livret contenant son rapport, sous forme Word⁴, au doctorant et, sous forme PDF, au directeur de thèse et à la direction de l'école doctorale.

³ Attention, la requête simple sur les CSI ne fait ressortir que les comités des doctorants qui en ont renseigné les membres sur Adum.

⁴ Le même Livret du CSI doit être utilisé tout au long de la durée de la thèse.

